



La biodiversité au Québec

publié le 01/09/2007 - mis à jour le 29/05/2012

Descriptif :

Parmi ses interventions prioritaires en lien avec le Plan de développement durable, le gouvernement a mis en œuvre le 25 novembre 2004, la Stratégie et le Plan d'action québécois 2004-2007 sur la diversité biologique.

Sommaire :

- 1 – Une stratégie et un plan d'action pour le développement durable
- 2 – Gouvernance et participation
- 3 – Sauvegarde de la biodiversité

Parmi ses interventions prioritaires en lien avec le Plan de développement durable, le gouvernement a mis en œuvre le 25 novembre 2004, la Stratégie et le Plan d'action québécois 2004-2007 sur la diversité biologique.

● 1 – Une stratégie et un plan d'action pour le développement durable

La prise en compte du développement durable s'est amorcée assez tôt au Québec. Avant même le sommet de Rio de 1992, le Québec s'était déjà engagé dans le cadre des travaux de la **Commission Brundtland** portant sur le développement durable.

Cette province est même devenue la première au Canada à mettre sur pied une Table ronde sur l'environnement et l'économie dont le point culminant fut atteint à Montréal avec la tenue, en novembre 1989, d'un forum rassemblant des centaines de participants pour dégager un projet de développement durable pour le Québec.

Dès le mois de novembre 1992, le Québec a entériné les grandes décisions issues du Sommet de Rio et a décidé de leur donner des suites concrètes. En 1996, le Québec mettait au point sa première Stratégie, assortie d'un Plan d'action (1996-2000) pour la mise en œuvre de la **Convention sur la diversité biologique des Nations unies**. Ces deux documents sont entrés en vigueur le 1er avril 1996 et se sont poursuivis jusqu'en 2002.

Fort de son expérience, le gouvernement du Québec a décidé d'aller plus loin en renforçant la protection de sa biodiversité et de son utilisation durable. Il a décidé de donner au Québec une Stratégie et un Plan d'action 2004-2007 constituant ainsi un véritable plan stratégique tourné vers le développement durable.

● 2 – Gouvernance et participation

La gouvernance n'est pas restée lettre morte au Québec. Il y a déjà un certain temps que les Québécois sont invités à participer à des débats et autres séances d'information et le cas échéant à prendre part aux décisions.

La responsabilité, l'engagement et la participation sont les éléments récurrents de la rédaction des différents plans ou stratégie des autorités. La biodiversité n'échappe pas à la règle.

La Stratégie et le Plan d'action sur la diversité biologique sont le fruit d'une consultation publique et d'un vaste processus de concertation et d'engagements interministériels visant à répondre aux grands objectifs de sauvegarde et d'utilisation durable de la biodiversité. Les préoccupations environnementales s'inscrivent dans l'architecture du gouvernement québécois ; il existe dans cette Belle Province un ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs mais aussi un ministère des ressources naturelles et de la faune.

On pourra retrouver les éléments d'informations sur le [portail gouvernemental](#) .

● 3 – Sauvegarde de la biodiversité

Le ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs énonce sa définition de la biodiversité de la manière suivante :

la diversité biologique, appelée aussi biodiversité, désigne l'ensemble des espèces et des écosystèmes de la Terre ainsi que les processus écologiques dont ils font partie. La diversité biologique englobe en fait tout ce qui vit, y compris les variétés créées par manipulation génétique ou par croisement sélectif. Cette diversité forme la biosphère, cet enchevêtrement d'organismes vivants qui rend possible l'existence des êtres humains sur notre petite planète bleue.

La taille du Québec explique la richesse biologique présente sur son territoire. Cette province est l'une des plus grandes régions d'Amérique du Nord, occupant près de 1,7 million de kilomètres carrés. Ce territoire, trois fois plus vaste que la France, abrite près de 40 000 espèces de plantes et d'animaux sauvages, des millions d'animaux domestiques et des plantations agricoles et horticoles en tous genres. On trouve au Québec plusieurs entités naturelles dont la toundra, la taïga, la pessière, la sapinière, la forêt feuillue et le fleuve Saint-Laurent.

Le Québec doit lui aussi réagir pour éviter que de nouvelles espèces animales ou végétales ne disparaissent en raison de l'accélération de la croissance démographique, la consommation effrénée des ressources de la planète, l'occupation du territoire par les populations humaines entraînant les pollutions et la destruction des habitats naturels.

Le Québec n'échappe pas à cette logique : le grand pingouin, l'eider du Labrador et la tourte comptent parmi les victimes récentes de ce mal planétaire. Ces oiseaux ont non seulement disparu du territoire québécois, mais ils ont été exterminés de la surface de la terre, en seulement quelques années. Certaines espèces, plus chanceuses, comme le wapiti et le cygne trompette, ont disparu de ce territoire provincial, mais subsistent en petits nombres ailleurs.

De nos jours, plusieurs centaines de plantes et des dizaines d'animaux se retrouvent sur la liste des espèces en situation précaire au Québec.

La gestion de la plupart des ressources biologiques est de juridiction provinciale ou territoriale, à l'exception des oiseaux migrateurs et des organismes marins qui sont de responsabilité fédérale. Avant même l'adoption d'une loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables, l'ensemble des vertébrés en péril bénéficiaient de certaines mesures de protection en vertu de la **Loi québécoise sur la qualité de l'environnement**, de la **Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune**, ainsi que du **Règlement de pêche du Québec**.

Au Québec, 76 espèces ou populations animales sont considérées en difficulté, ce qui représente plus de 10 % de la faune vertébrée. La majorité d'entre elles sont des oiseaux ou des mammifères. Toutefois, les amphibiens et les reptiles constituent les classes les plus largement touchées avec plus de la moitié de leurs espèces inscrites sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Des 76 espèces ou populations en difficulté :

- 34 espèces ont fait l'objet d'études ou d'inventaires particuliers ;
- 19 ont fait l'objet d'un rapport de situation ;
- 14 ont fait l'objet d'un plan d'action spécifique (en collaboration dans certains cas avec le gouvernement fédéral, les provinces limitrophes et des partenaires non-gouvernementaux) ;
- 13 bénéficient de mesures particulières de protection de leur l'habitat ;
- 10 espèces sont en processus de désignation ;
- le chevalier cuivré est légalement désigné espèce menacée.

Après la rédaction d'une **Convention sur la diversité biologique** d'où découle de multiples interventions des autorités, le gouvernement du Québec adoptait en 2004 un **Plan gouvernemental 2004-2007 sur la diversité biologique**, constitué d'une **Stratégie et d'un Plan d'action québécois sur la diversité biologique**, dont la coordination a été confiée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

On trouvera ces documents sur le [site du ministère de l'environnement et du développement durable](#) .

Pour la fiche pédagogique nous vous proposons une réflexion sur l'exploitation durable des homards du Québec, dont la majeure partie proviennent des îles de la Madeleine. Pour une analyse comparative on pourra choisir la coquille Saint-Jacques dont la pêche est réglementée, en Poitou-Charentes comme sur tout le littoral français. Nous disposons aussi d'une meilleure connaissance de la diversité biologique :

► [Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec](#) ↗

► [Fonds de recherche sur la nature et les technologies](#) ↗

On pourra consulter le document :

 [Entente sur les répercussions environnementales transfrontalières](#) (PDF de 20.1 ko)
Document concernant l'accord entre le Québec et le Nouveau-Brunswick.

On retrouvera une banque d'images sur les sites :

► [Le monde en images](#) ↗

► [Imagerie du Canada](#) ↗

Documents joints

 [Convention sur la biodiversité](#) (PDF de 514.6 ko)
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (<http://www.mddep.gouv.qc.ca> ↗)

 [Plan d'action sur la diversité biologique](#) (PDF de 542.7 ko)
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (<http://www.mddep.gouv.qc.ca> ↗)

 [Strategie québécoise sur la biodiversité](#) (PDF de 1002.6 ko)
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (<http://www.mddep.gouv.qc.ca> ↗)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.